











25/05/2020

Assurer la santé et la sécurité de vos salariés est déjà votre quotidien, mais l'arrivée du COVID 19 a bousculé nos habitudes

Cette période tourmentée ne doit pas générer de nouveaux risques à vos salariés

Voici quelques pistes de réflexion à privilégier puisqu'il va falloir tenir sur la durée

THEMES	PISTES DE REFLEXION
<p>OBLIGATIONS RECOMMANDATIONS</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre à jour le document unique ✓ S'assurer de la santé physique et mentale de ses salariés (<i>article L. 4121-1 du Code du travail</i>) ✓ Identifier un référent COVID ✓ Informer sur la CAT en entreprise en cas de suspicion de COVID 19 (télécharger le kit d'information complet sur notre site internet) ✓ Aménager un espace pour isoler un salarié en cas de suspicion ✓ Actualiser régulièrement les consignes sanitaires ✓ Ajuster l'organisation du travail avec les recommandations nationales ✓ Réactualiser les plans de prévention (prestataires extérieurs) ✓ Fournir les EPI nécessaires (masques, lunettes de sécurité...) ✓ Privilégier le télétravail tout en gardant un contact (voir fiche conseil)  
<p>NETTOYAGE HYGIENE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir des protocoles de nettoyage, les diffuser, effectuer un suivi et vérifier l'application des mesures ✓ Aérer les locaux régulièrement ✓ Veiller à laisser le maximum de portes ouvertes ✓ Supprimer les essuie-mains tissus, les sèche mains électriques ✓ Eviter l'utilisation de l'aspirateur et de soufflette ✓ Attribuer si possible des outils de travail individuels avec marquage nominatif (transpalette...) ✓ Veiller au nettoyage du matériel commun, des engins et des véhicules mutualisés ✓ Porter une attention particulière au nettoyage des lieux communs (couloirs, vestiaires, réfectoire...) ✓ Assurer l'approvisionnement en permanence des consommables : nommer un référent ✓ Fournir des poubelles sans contact avec sacs et couvercle pour éliminer les consommables ✓ Proscrire le gel hydro alcoolique sur les mains sales ✓ Fournir et entretenir la tenue de travail  

THEMES	PISTES DE REFLEXION
<p>COMMUNICATION</p> 	<p>✓ Adopter et faire respecter les gestes barrières (affichage...)</p> <p>✓ Informer vos salariés sur la responsabilité de chacun face au virus</p> <p>✓ Mobiliser votre personnel, les IRP, votre CSE pour diffuser et appliquer pleinement les consignes</p> <p>✓ Réaliser/mettre à jour des fiches de poste (INRS ED126)</p> <p>✓ Procéder à des retours et partages d'expérience</p> 
<p>L'HUMAIN</p> 	<p>✓ Concilier distanciation physique, qualité de vie au travail et maintien du lien social</p> <p>✓ Veiller aux nouvelles situations de travail : avec les exigences de distanciations certains salariés peuvent se sentir en situation de travailleur isolé...</p> <p>✓ Veiller à communiquer de façon transparente sur l'impact économique de la crise sanitaire pour l'entreprise</p> <p>✓ Faire confiance à son équipe pour encourager la participation active, les initiatives</p> <p>✓ Favoriser le collectif de travail, instaurer des réunions pour faire le point</p> <p>✓ Positionner l'encadrement de proximité, rassurer et instaurer un dialogue social</p> <p>✓ Faire attention à la surcharge de travail, au risque de tensions possibles, aux violences externes</p> <p>✓ Informé sur le soutien psychologique</p> <p>✓ Valoriser les formes d'organisation qui se sont révélées plus fluides, plus adaptées...</p> <p>✓ Remercier l'engagement de chacun (sur site, en télétravail, en activité partielle...)</p> 

Liens utiles :

- <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-compétences/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-métiers-et-guides-pour-les-salariés-et-les-employeurs>
- <https://www.preventionbtp.fr/>
- <http://www.stln42.fr/>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- <http://www.inrs.fr/>
- <https://www.ars.sante.fr/>

N'hésitez pas à nous contacter au 04 77 68 28 44

ou

Consulter notre site internet [stln42.fr](http://www.stln42.fr)

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances.